

Compte-rendu #38 - Séance du 17 octobre 2023

Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles

1. Questions jointes des députées et députés Joëlle Kapompole (PS), Rodrigue Demeuse (Ecolo) et Nicolas Tzanetatos (MR) :

[« Recommandation du Comité "Respect" sur les violences de genre dans le monde académique »](#)

[« Lutte contre le harcèlement dans l'enseignement supérieur »](#)

[« Difficultés rencontrées par l'Université catholique de Louvain \(UCLouvain\) face à la lutte contre le harcèlement »](#)

Afin de réaliser une **analyse des dispositifs de lutte contre les violences et le harcèlement fondé sur le genre**, l'**UCLouvain** avait initié la formation d'un **comité d'expertes et d'experts**, sous la présidence de Françoise Tulken, dont le travail vient d'être formalisé sous la forme d'un **rapport contenant pas moins de 140 recommandations**. La ministre a-t-elle pris connaissance de ces recommandations ? Parmi celles-ci, **certaines ne devraient-elles pas être mises en œuvre dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur**, et non uniquement à l'UCLouvain ? Par ailleurs, il avait été annoncé par la prédécesseuse de la ministre que les conclusions de l'étude que celle-ci avait commandé sur le harcèlement dans l'enseignement supérieur étaient attendues pour le mois de décembre : ces délais seront-ils respectés ?

Le rapport « Tulken » a notamment été présenté lors d'une récente journée d'étude sur les violences de genre dans le monde académique. À cette occasion, certaines personnes ont exprimé leurs craintes quant au fait que l'UCLouvain ne se saisisse pas des recommandations et que l'on assiste à une **forme de résistance institutionnelle** – l'accessibilité du rapport ne serait pas optimale. Face à ces situations, **le niveau politique pourrait-il aller plus loin que l'envoi d'une circulaire non contraignante** (comme cela a été le cas en septembre dernier) et imposer la mise en place de certains dispositifs ou d'un **cadre légal spécifique** à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur ?



Réponse de Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles :

La ministre signale avoir bien pris connaissance du rapport « Tulkens », dont la ministre précédente avait demandé une copie au recteur de l'UCLouvain. **« Je ne me prononcerai pas quant aux possibilités de rendre ce rapport public. Cette décision revient aux autorités académiques qui ont commandé ce rapport.** Il me semble toutefois que ce document circule déjà largement et je ne doute pas que vous en avez pris connaissance.

La majeure partie des recommandations s'adresse aux autorités de l'UCLouvain. **Les mesures que nous avons prises jusqu'à présent complètent toutefois parfaitement ces recommandations.** Ainsi, **le comité rappelle que l'UCLouvain doit appliquer tout d'abord et intégralement les dispositions légales qui s'imposent en la matière**, à savoir la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, le Code du bien-être au travail, qui donne lieu à des sanctions pénales, ainsi que la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination.

C'est d'ailleurs ce que j'invite les établissements à faire, à travers la circulaire 8256 du 13 septembre 2021 et la circulaire 9037 du 18 septembre 2023. Ces circulaires rappellent aux établissements leurs missions ainsi que le cadre légal qui leur est appliqué en la matière. Il ne s'agit pas d'initiatives isolées [...] mais d'un cadre légal applicable à tous les établissements.

Le comité appelle à plusieurs reprises à une meilleure communication sur la violence et le harcèlement fondés sur le genre. C'est également un des objectifs de ces circulaires que je vous invite à diffuser. Plus l'information circulera, mieux les victimes et les auteurs sauront vers qui se tourner en cas de besoin. [...]

Le 15 juin dernier, **le gouvernement a adopté en première lecture l'avant-projet d'arrêté fixant les hypothèses et les conditions de l'action positive. Comme ce futur arrêté s'appliquera également à l'enseignement supérieur, il donnera aux établissements un cadre légal qui leur permettra de respecter différentes recommandations.** Celles-ci visent la prise en compte des différences liées au genre et la promotion d'actions positives assurant une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans toutes les catégories de personnel et à tous les niveaux de prise de décisions.

Quant à l'étude "Bien-être, harcèlement et violences en enseignement supérieur" (BEHAVES), ses résultats vous seront bien présentés en décembre, comme cela a été annoncé à maintes reprises. »

Réponse des députées et députés :

Mme Kapompole suggère que Mme Tulkens et les membres du comité « Respect » soient invités au Parlement afin qu'une présentation détaillée du rapport puisse être faite à l'assemblée.

M. Demeuse rappelle que, selon lui, le cadre légal existe effectivement mais n'est pas suffisant, dans la mesure où il « n'oblige les établissements ni à instaurer un point de contact ni à prendre des mesures ».



2. Question du député Michel de Lamotte (Les Engagés) :

« Le Royaume-Uni rejoint "Horizon Europe"-situation après le Brexit »

Au mois de septembre, **l'Union européenne et le Royaume-Uni ont trouvé un accord pour une participation des universités au programme Horizon Europe**, après deux ans d'absence suite au Brexit, permettant aux scientifiques britanniques de bénéficier à nouveau de financements européens et de collaborer étroitement avec leurs collègues du continent.

La ministre peut-elle dresser un état des lieux de nos collaborations scientifiques avec le Royaume-Uni depuis le Brexit, ainsi que des collaborations globales de la FWB dans le cadre d'Horizon Europe ? Pense-t-elle que **ce nouvel accord va relancer les collaborations universitaires et scientifiques ?**

Réponse de Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles :

Selon la ministre, **« il est faux de croire que les collaborations scientifiques avec le Royaume-Uni ont cessé du fait du Brexit. Elles impliquent désormais un peu plus de démarches administratives, ce qui a peut-être freiné certains chercheurs, mais elles restent possibles.** En effet, le financement pour l'entité britannique est jusqu'ici assuré par le *UK Research and Innovation* (UKRI), l'agence britannique de financement de la science et de la recherche, et non pas par la Commission européenne.

Nos universités sont très actives dans le cadre du programme "Horizon Europe". Je veux y voir l'impact du financement des cellules "Europe" créées par Valérie Glatigny. Concernant l'impact budgétaire pour les programmes de recherche, 96.646.589,14 euros ont été obtenus, entre le lancement du programme et le mois de septembre 2023, pour les universités, hautes écoles et hôpitaux universitaires participants. Sur les 172 projets auxquels les entités de la Fédération Wallonie-Bruxelles participent, dont certains ne sont accessibles qu'à des personnes seules, 60 impliquent une ou plusieurs entités britanniques. »

Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020d60c9>



www.observatoire.frs-fnrs.be



<https://www.linkedin.com/company/observatoire-frs-fnrs/>



<https://twitter.com/ObsFNRS>

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.